

Le Trophée « Leader Qualité France » (LQF) est organisé annuellement par France Qualité - et pour la cinquième fois en 2023.

Le trophée est attribué à toute personne (manager, expert, directeur qualité, responsable qualité, etc.) pratiquant les démarches de progrès, et faisant la promotion de la performance et de l'excellence dans tous les domaines du thème Qualité au sens large, soutenant également leur mise en œuvre et leur déploiement au sein de l'organisation et de son écosystème.

1- OBJECTIF

Le Leader Qualité est un ambassadeur des démarches de progrès et de l'excellence - au sein d'une organisation quels que soient sa taille et son secteur d'activité - ayant réussi avec son équipe à porter une organisation vers le succès vis-à-vis des différentes parties intéressées au travers de la mise en œuvre de son leadership, la conduite du changement, et l'amélioration des processus. Le Trophée est attribué par France Qualité au meilleur candidat de l'année, selon des critères définis par France Qualité (cf. paragraphe 3).

Ce trophée s'inscrit dans une volonté de France Qualité de promouvoir et de reconnaître les meilleures performances d'une personne œuvrant dans le champ de la Qualité et ses domaines connexes, à l'instar de ce qui est fait au niveau européen depuis de nombreuses années par l'Organisation Européenne de la Qualité (EOQ).

2- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque année est lancé le Trophée LQF sur le site de France Qualité par une brève présentation, la mise à disposition des conditions de participation et l'exposé du processus général.

Le dossier de candidature est constitué d'un dossier de présentation et d'un CV du candidat - les trames sont disponibles sur le site : www.qualiteperformance.org.

Les candidats au Trophée LQF pourront être proposés par les associations régionales. Le trophée ne pourra être attribué qu'une seule fois pour une personne donnée.

Les réalisations et les résultats présentés par le candidat ne pourront pas être antérieurs de plus 3 ans par rapport à l'année du trophée.

Tous les dossiers de candidature constitués du dossier de présentation et du CV seront rédigés en français et envoyés à l'adresse : tropheeleader@francequalite.fr.

3- ÉVALUATION ET DÉSIGNATION DU LAURÉAT

Les critères d'évaluation du Trophée LQF concernent les contenus du CV et du dossier de présentation du candidat.

Les critères d'évaluation permettent de choisir le meilleur Leader Qualité pour l'année considérée.

Les critères ne sont pas communiqués aux candidats, ni le score obtenu.

3.1- CRITÈRES D'ÉVALUATION DU CV

Qui est le candidat ?

Formation et compétences : les critères concernent le domaine de connaissance et les compétences - pas uniquement celles spécifiques à la Qualité, mais celles dans tous les secteurs en interaction tels que communication, relations humaines, management, organisation. Pour la formation, la nature et le niveau acquis, pour les qualifications, la nature et le nombre de qualifications spécifiques, les reconnaissances telles que certification, prix etc.

Expériences pratiques : comment les faits apportent la preuve de l'application des connaissances et compétences durant la période de travail du candidat et dans ses fonctions et ses rôles et particulièrement dans le domaine d'application de la réalisation (durée de l'expérience de travail, fonctions dans le champ de la qualité au sens large et leur durée, rôles dans les projets de changement).

Publications : comment les connaissances, compétences et expériences pratiques ont été portées au sein de la société (publication sur des sujets Qualité dans son sens le plus large, publication sur le management du changement, relative aux projets).

Réalisations exceptionnelles : ici nous regardons ce qui est considéré par le candidat comme étant réellement une réalisation exceptionnelle dans sa vie professionnelle. Cela devrait être unique, innovant et apportant une valeur ajoutée aux parties intéressées concernées. L'extension de la réalisation à un niveau européen et/ou international est considérée comme un plus dans l'évaluation du candidat.

Pour l'évaluation, la nature et le nombre de réalisations/améliorations qualité réussies et/ou de projets de changement, incluant les extensions européennes et/ou internationales seront considérés.

3.2- CRITÈRES D'ÉVALUATION DU DOSSIER DE PRÉSENTATION

Dans quelle mesure le candidat est-il un vrai leader et quelles réalisations ont été accomplies ?

C'est la capacité du candidat à :

Définir des orientations : faire face à la réalité et se concentrer sur l'avenir, voir les changements comme des opportunités.

Démontrer sa personnalité : perception par ses collaborateurs et par l'environnement, comment se situe le candidat (valeurs de vie, manager par l'exemple, avoir et créer une image positive de soi-même, faire preuve d'intégrité et de la capacité à apprendre).

Renforcer sa capacité d'organisation : construire un environnement, construire et manager une équipe, faciliter le changement, concevoir un système de ressource humaine.

Mobiliser son propre engagement : gérer les émotions, partager le pouvoir et l'autorité, construire une relation de collaboration.

Les résultats factuels et les effets des réalisations (amélioration de la qualité et/ou projet de changement) : pour cette évaluation en profondeur et étendue, il est considéré les différentes parties intéressées (clients, employés, organisation, investisseurs, environnement, société,..) et également, selon les cas, l'extension de la réalisation aux niveaux européen et international.

Perception globale des réalisations : il est important que les membres du jury se demandent eux-mêmes quelle est leur perception en gardant à l'esprit que leur objectif est de choisir le meilleur Leader Qualité pour l'année.

Les aspects **Clarté et compréhension de la présentation, minutie et objectivité, caractère concluant** sont essentiels pour l'impression globale relative au CV et à la Bonne Pratique présentés par le candidat.

Chaque critère aura un poids défini totalisant 40 points pour le contenu du CV, et 60 points pour le Dossier de présentation. Pour chaque candidat, le degré d'atteinte du critère est compris entre 0 et 100% en considérant l'évaluation relative de l'approche et les preuves disponibles. Le degré d'atteinte (en %) sera multiplié par le poids du critère et le résultat représentera un nombre de points pour chaque critère.

La somme des points de chaque critère représentera le score total (le maximum possible est un total de points égal à 100).

Le résultat final de l'évaluation de chaque candidat est représenté par la moyenne des scores de chaque membre du jury.

3.3- CRITÈRES D'ÉVALUATION À PRENDRE EN COMPTE DURANT L'INTERVIEW

Seulement pour les 3 nominés

Contenu, Présentation, Persuasion, Réponses aux questions.

4- CONSTITUTION DU JURY

L'évaluation du candidat est réalisée par le jury national de France Qualité formé par le président (une personnalité du secteur RH), le président et le vice-président de France Qualité, au moins un président d'association régionale, un directeur Qualité d'un grand groupe, un directeur d'établissement d'enseignement supérieur, le lauréat de l'année précédente et le Délégué Général aux Prix, chargé de l'ordonnancement des débats.

Le processus de sélection est le suivant :

- Constitution du jury ;
- Envoi des dossiers de candidature avant le 15 décembre 2023 ;
- Vérification de la complétude des dossiers, puis envoi des dossiers à chaque membre du jury par e-mail ;
- Vote du jury par voies électroniques et mise en évidence des 3 meilleurs dossiers basés sur les 3 scores les plus élevés ;
- Interview des nominés entre janvier et février 2024 ;



- Désignation du lauréat par le jury après la tenue des interviews, selon le principe de neutralité.

5- CÉRÉMONIE DE REMISE DU TROPHÉE

Les trois nominés sélectionnés sont invités par France Qualité à la cérémonie de remise du Trophée LQF qui se tiendra lors de la Journée française de la Qualité 2023 (fin mai/début juin).

Le lauréat reçoit un diplôme et un trophée qui lui seront remis par le Président de France Qualité et/ou une autre personnalité, selon les cas.

6- PROMOTION DU LAUREAT

Le lauréat pourra concourir l'année d'après - présenté par France Qualité - au Trophée du leader Qualité Européen organisé par l'EOQ (European Organization for Quality - Attention dossier en anglais).

Le nom du lauréat sera communiqué sur différents supports presse, et mis en ligne sur le site de France Qualité à l'issue de la cérémonie.

France Qualité • AFQP
16 Boulevard Saint Germain
CS 70514
75237 Paris Cedex 05

E-mail : tropheeleader@francequalite.fr